

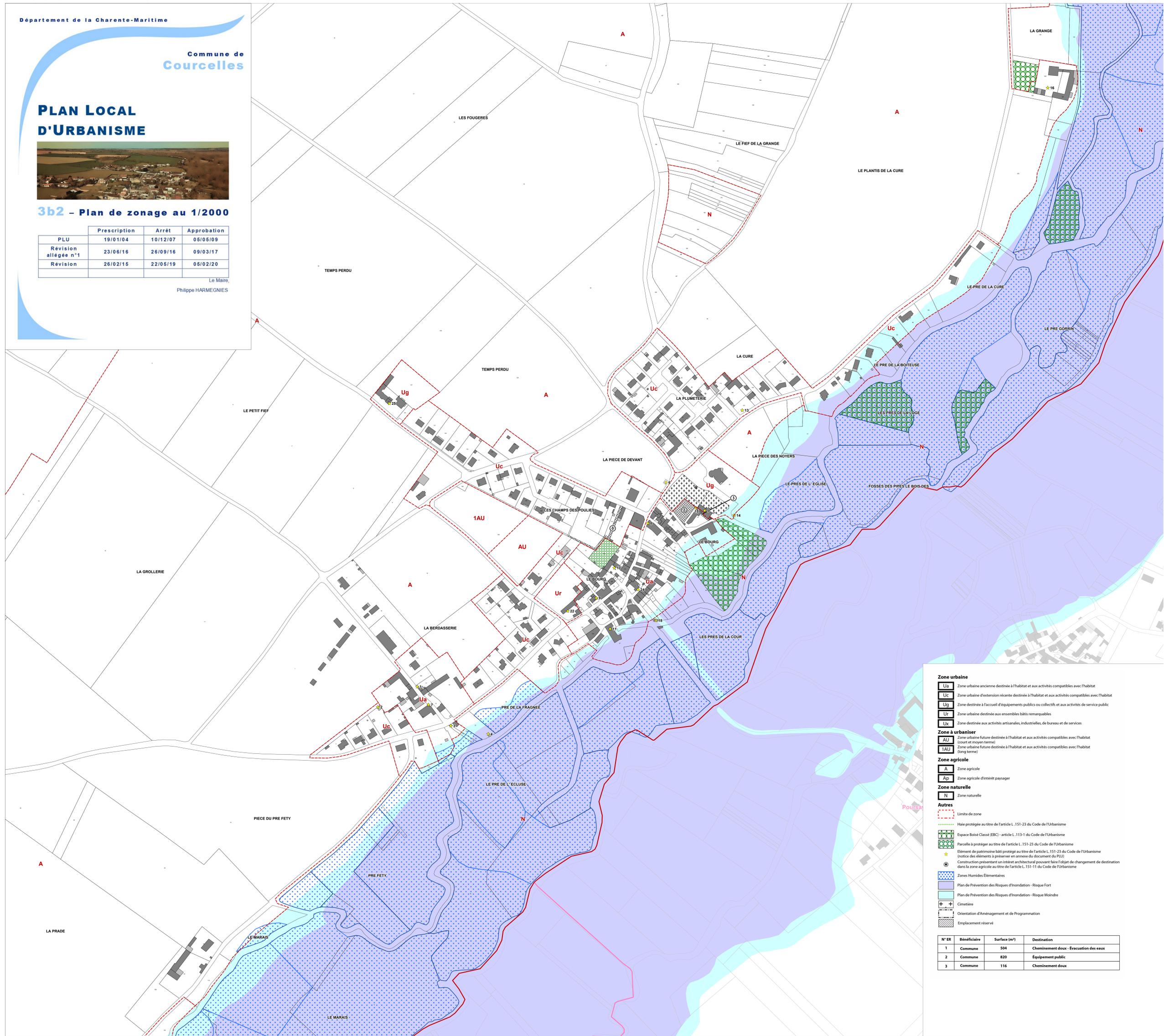
PLAN LOCAL D'URBANISME



3b2 - Plan de zonage au 1/2000

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	19/01/04	10/12/07	06/05/09
Révision allégée n°1	23/06/16	26/09/16	09/03/17
Révision	26/02/15	22/05/19	05/02/20

Le Maire,
Philippe HARMEGNIES



Zone urbaine

- Ua Zone urbaine ancienne destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Uc Zone urbaine d'extension récente destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat
- Ug Zone destinée à l'accueil d'équipements publics ou collectifs et aux activités de service public
- Ur Zone urbaine destinée aux ensembles bâtis remarquables
- Ux Zone destinée aux activités artisanales, industrielles, de bureau et de services

Zone à urbaniser

- AU Zone urbaine future destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (court et moyen terme)
- 1AU Zone urbaine future destinée à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat (long terme)

Zone agricole

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole d'intérêt paysager

Zone naturelle

- N Zone naturelle

Autres

- Limite de zone
- Haie protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Bois Classé (EBC) - article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Parcelle à protéger au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine bâti protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme (notice des éléments à préserver en annexe du document du PLU)
- ★ Construction présentant un intérêt architectural pouvant faire l'objet de changement de destination dans la zone agricole au titre de l'article L. 151-11 du Code de l'Urbanisme
- Zones Humides Élémentaires
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation - Risque Fort
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation - Risque Moindre
- Cimetière
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé

N° ER	Bénéficiaire	Surface (m²)	Destination
1	Commune	504	Cheminement doux - Évacuation des eaux
2	Commune	820	Équipement public
3	Commune	116	Cheminement doux